



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

grippe

Question écrite n° 86915

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le plan gouvernemental de lutte contre une pandémie grippale présentée le 13 octobre 2004. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quel est le niveau actuel des stocks d'antiviraux et comment le Gouvernement envisage de mettre en oeuvre leur gestion prévisionnelle, mais également quels sont les moyens de lutte dont notre pays s'est doté contre la propagation de l'épidémie.

Texte de la réponse

Le plan gouvernemental pandémie grippale prévoit que chaque personne atteinte de la grippe d'origine aviaire, disposera gratuitement d'un traitement antiviral. Les experts ont déterminé que deux antiviraux sont recommandés contre ce type de virus, l'oseltamivir (Tamiflu ()) et le zanamivir (Relenza (). Ces médicaments, dont chacun n'est fabriqué que par un seul laboratoire étranger, ne sont pas couramment disponibles sur le marché ; en prévision de la tension internationale qui régnerait sur ce même marché en cas de pandémie, la France a décidé, dès 2003, de constituer un stock national d'antiviraux. Fin 2004, le stock s'élevait à 675 000 traitements adultes (principalement Tamiflu , 48 000 traitements pédiatriques (oseltamivir) et 200 000 traitements Relenza (), soit 923 000 traitements antiviraux. En 2005, ce stock a été complété par sept millions de boîtes de Tamiflu () et six tonnes de poudre d'oseltamivir à conditionner, soit l'équivalent de treize millions de traitements. Fin 2005, le stock national d'antiviraux était donc d'environ quatorze millions de traitements. Deux nouvelles commandes d'antiviraux ont été passées à l'automne 2005 : dix tonnes de poudre d'oseltamivir et neuf millions de traitements Relenza (). Ces nouvelles commandes seront livrées entre septembre 2006 et avril 2007, portant le stock national d'antiviraux à un total d'environ trente-trois millions de traitements, dont 7 675 000 boîtes de Tamiflu (), 48 000 solutions pédiatriques, seize tonnes de poudre d'oseltamivir à transformer en particulier en formes pédiatriques, 9 200 000 traitements Relenza (). Des acquisitions complémentaires d'antiviraux sont actuellement en cours d'étude, la finalisation de ces contrats dépendant des avis des experts sur l'opportunité d'une prophylaxie post contacts (au bénéfice de l'entourage des malades, des personnels soignants et autres intervenants de première ligne) au regard des risques de résistance et d'effets indésirables qu'elle pourrait entraîner. Hors établissements de soins, les traitements antiviraux et les masques chirurgicaux seront mis à la disposition des malades, gratuitement et sur ordonnance, par les pharmacies d'officine qui seront elles-mêmes approvisionnées, à partir des stocks nationaux, par le réseau des grossistes-répartiteurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86915

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2056

Réponse publiée le : 4 juillet 2006, page 7125